



CONGRES MONDIAL AMAZIGH

ⵜⴰⵎⴰⴷⵓⴷⴰⵏ ⵜⴰⵎⴰⴷⵓⴷⴰⵏ
AGRAW AMADLAN AMAZIGH

BP 124 - 108, rue Damremont 75018 Paris, France - Tel/Fax : +33.(0)4.76.25.85.86
Email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr - www.congres-mondial-amazigh.org

Organisation des Nations Unies

Conseil des Droits de l'Homme

2^o session du Forum sur les questions relatives aux minorités

Palais des Nations, Genève, 12-13 novembre 2009

Thème III : Obstacles à la participation effective des Amazighs aux affaires publiques qui les concernent

Mr (ou Mme ?) le (la) Président(e),
Mmes, Mrs

Nous sommes heureux de participer pour la 1^{ère} fois à ce Forum et de pouvoir donner notre point de vue sur la question cruciale des obstacles qui empêchent le peuple Amazigh de participer effectivement aux affaires publiques qui le concernent.

Précisons tout d'abord que les Amazighs vivent dans les différents pays d'Afrique du Nord et au Sahara mais la colonisation et d'autres raisons historiques et politiques ont fait qu'il existe aujourd'hui une communauté amazighe de près de 4 millions de membres en Europe, et principalement en France, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Qu'ils vivent dans les différents pays d'Afrique du Nord ou en Europe, les Amazighs sont confrontés aux mêmes politiques d'occultation, de négation, d'assimilation et bien sûr, de non reconnaissance. En vertu de cela, les Amazighs ont du mal à se rendre visibles et à avoir un « poids » politique, ce qui les exclut de la participation réelle et « effective » à la prise de décisions politiques qui les concernent.

Les gouvernements d'Afrique du Nord disent qu'il y a des personnes de langue et culture amazighes dans les administrations, au Parlement et même au gouvernement. Cela est vrai mais les Amazighs dans les instances de l'Etat ne bénéficient d'aucune liberté d'expression et d'action et ceux/celles qui occupent des postes politiques, ils ne doivent pas leur place à leur légitimité de représentant de leur peuple ou communauté, mais à leur capacité à cautionner ou à servir l'ordre établi, à donner une image démocratique au régime en place et souvent à lui servir de relais au niveau local. Par ailleurs, alors qu'aucun parti politique agréé dans les pays d'Afrique du Nord, ne défend les droits spécifiques des Amazighs, les lois interdisent de créer des partis politiques sur une base régionale ou linguistique, ce qui vise en réalité à empêcher les Amazighs de créer leurs propres partis politiques et de défendre leurs intérêts. C'est sur cette base que le Parti Démocratique Amazigh du Maroc a été interdit en 2007 et que le Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie, ne bénéficie d'aucun agrément de la part des autorités algériennes.

En Europe, les gouvernements occultent également l'identité amazighe lorsqu'ils ne la noient pas dans une identité plus large et plus consensuelle : arabe, musulmane, maghrébine. Cela prive les Amazighs de la visibilité nécessaire pour se faire entendre et pour prétendre prendre part aux affaires publiques.

Pour garantir la participation des Amazighs aux processus décisionnels, voici ce que nous recommandons :

- Aux Etats d'Afrique du Nord : modifier les lois nationales, y compris la loi fondamentale, de manière à reconnaître officiellement la pluralité linguistique et culturelle et donner à chaque peuple ou communauté, le droit de créer ses propres institutions autonomes.

- Aux Etats d'Europe où vivent de fortes minorités ethniques ou culturelles : respecter la diversité en respectant la représentativité dans les instances politiques et dans les administrations publiques en proportion des groupes ethniques ou culturels existants. L'Etat doit également créer et/ou soutenir la création d'institutions et de programmes dédiés à chaque culture présente sur son sol.

A la communauté internationale : Assurer le suivi des recommandations des Forums, organiser ou aider à organiser des Forums régionaux et nationaux, réfléchir à la création d'un instrument normatif en faveur des droits des minorités.

Je vous remercie.